

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**
Avocats au Barreau de BONNEVILLE
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE
cabinet@briffod-avocats.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN STUDIO AVEC BALCON, D'UNE CAVE, D'UN PLACARD A SKIS ET D'UN GARAGE
sis sur la Commune de **MEGEVE** (Haute-Savoie), 1170 Route du Bouchet,

MISE A PRIX : 10.000 € (DIX MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 23 AVRIL 2026 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la société **CREDIT LOGEMENT**, SA au capital de 1 253 974 758,25 €, inscrite au RCS de PARIS sous le n°B 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard de Sébastopol - 75155 PARIS CEDEX 03, prise en la personne de son représentant légal en exercice.

Ayant pour avocat postulant la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, agissant par **Maître Pierre BRIFFOD**, avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74130), y demeurant 111 Rue du Pont, Immeuble « La résidence », 74130 BONNEVILLE, et ayant pour avocat plaident, le **Cabinet IMPLID AVOCATS**, agissant par **Maître Pierre-Yves, CERATO**, avocat inscrit au Barreau de LYON (69000), y demeurant 79 cours Vitton, CS 90047 – 69451 LYON Cedex 06.

DÉSIGNATION DES BIENS : Sur la commune de **MEGEVE (74120)**, 1170 route du Bouchet, dans un ensemble immobilier en copropriété, cadastré **section AV sous le numéro 54**, les lots de copropriété suivants :

- **Lot n°112 : un local à usage de cave**, situé au sous-sol du Chalet 1 et les 1/10.000^e indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier et les 2/10.000^e indivis des parties communes de la construction spéciale du Chalet 1,
- **Lot n°124 : un placard à skis**, situé au sous-sol du Chalet 1 et les 1/10.000^e indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier et les 2/10.000^e indivis des parties communes de la construction spéciale au Chalet 1,
- **Lot n°134 : un appartement n°22**, d'une surface loi Carrez de 21,47 m² outre 21,51 m² de hauteur inférieure à 1,80 m, soit un studio situé au deuxième étage du Chalet 1, composé d'une entrée avec alcôve, d'une salle de séjour avec coin cuisine, de deux placards, d'un balcon de 4,63 m², d'une mezzanine avec grenier et les 100/10.000^e indivis de l'entier terrain, les 257/10.000^e indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier et les 543/10.000^e indivis des parties communes de la construction spéciale du Chalet,
- **Lot n°310 : un local à usage de garage**, situé au sous-sol du corps de bâtiments à usage de garage, et les 5/10.000^e indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier et les 34/10.000^e indivis des parties communes de la construction spéciale audit corps de bâtiment.

OCCUPATION : aux termes du procès-verbal de description dressé le 03 juillet 2025, il est indiqué que les lieux sont occupés par l'un des propriétaires ; il s'agit de sa résidence principale.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 03 juillet 2025 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 16 septembre 2025 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°25/01547, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SELAS SAGE ET ASSOCIES le **VENDREDI 10 AVRIL 2026 de 14 heures à 15 heures**.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 13 mars 2026.